



N° 2079-2013/ARR/DC/SPHC

Date du : 18/10/2013

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques des vestiges du baigne de la presqu'île de Kuto, commune de l'île des Pins

PJ : un projet d'arrêté

Les vestiges du baigne de l'île des Pins, ont fait l'objet d'une demande de classement au titre des monuments historiques par le maire de l'île des Pins, par courrier en date du 5 janvier 2010.

Pour ce faire, il a été envisagé dans un premier temps de proposer la protection des vestiges de la presqu'île de Kuto, situés sur la zone maritime dont la province Sud est propriétaire selon les dispositions de l'article 45 de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable à l'inscription de ces vestiges à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques lors de sa séance du 14 novembre 2012.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.